



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.20.036
portant sur

Reprise des déchets triés : papiers de bureaux et cartons

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieure au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un contrat est passé avec l'association Respire- Espace Qanat, résidence les Bénardières - 45140 SAINT JEAN DE LA RUELE pour la reprise des déchets triés : papiers de bureaux et cartons des services de la Ville d'Ingré. Les prix du contrat sont décomposés de la manière suivante :

BACS	Location mensuelle
BAC 660L	20 €/ contenant
BAC 240L	8 € / contenant

Prix HT.

Frais de collecte :

- Tournée papiers / cartons hors restaurant scolaire : 175 €
- Collecte des cartons au restaurant scolaire : 30 €
- Collecte des cartons au CTM : 15 €

Les bacs de recyclage et les fréquences de ramassage sont répartis de la manière suivante :

Site	Moyens de collecte mis à disposition par le fournisseur	Fréquence de ramassage
Mairie principale	1 bac 660 L, 1 roll cartons	1 fois tous les deux mois, fin de mois
Bibliothèque	1 bac 660L	1 fois tous les deux mois, fin de mois
Centre culturel	1 bac 240 L	1 fois tous les deux mois, fin de mois
Annexe 3 Coûtes	1 bac 660 L, 1 roll cartons	1 fois tous les deux mois, fin de mois
La Driotte, Centre Technique Municipal	1 bac 240 L, 4 roll cartons	A la demande
Ecole du moulin primaire	1 bac 660 L	1 fois tous les deux mois, fin de mois
Ecole du moulin maternelle	1 bac 240 L, 1 roll cartons	1 fois tous les deux mois, fin de mois
Ecole Victor Hugo	1 bac 660 L	1 fois tous les deux mois, fin de mois
Restaurant scolaire	1 bac 240 L, 5 rolls cartons	1 fois tous les quinze jours pour les cartons, 1 fois tous les deux mois, fin de mois pour le papier

Le contrat est conclu pour une durée allant du 09 juin 2020 au 08 juin 2021. Le contrat est reconductible de manière expresse pour une période d'un an, trois fois maximum.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- L'association Respire

A Ingré, le **29 JUIN 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **29 JUIN 2020**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-20-036

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-06-29T10-12-36.00 (MI223905514)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200629-DC-20-036-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Reprise des déchets triés : papiers de bureaux et

Date de décision : 29/06/2020



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.7. Dossier de passation de marché(s) signé(s) par l'exécutif ou son délégué auquel sont jointes les pièces de procédure :
- 1.1.7.5. qui n'est pas soumis à une obligation légale de publicité.

Acte : DC.20.036 -CONTRAT REPRISE Multicanal : Non
DECHET PAPIER.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/06/20 à 10:12

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 29/06/20 à 10:12

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 29/06/20 à 10:17